



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service urbanisme, aménagement et risques
Secrétariat de la CDPENAF
Affaire suivie par : Emmanuel BRAULT
Tél : 02 41 86 66 19
ddt-cdpenaf@maine-et-loire.gouv.fr
Réf. : SUAR/CECAU/EB – 25-C238

Angers le 11 septembre 2025

Le Préfet

à

**Monsieur Étienne GLÉMOT
Président de la CCVHA
Place Charles de Gaulle
49220 LE LION D'ANGERS**

Transmission par voie électronique

j.linguet@valleesduhautanjou.fr

Objet : notification avis CDPENAF du 8 septembre 2025

Vous avez transmis pour avis, au secrétariat de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), la modification simplifiée n° 1 du PLU du LION D'ANGERS.

Au cours de sa réunion du lundi 8 septembre 2025, la commission a émis, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières mentionné à l'article L112-1-1 du Code rural l'avis suivant :

- au titre de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme (STECAL), **un avis favorable** sur la création de deux STECAL de type ASD permettant le stockage de digestats issus du process de méthanisation.

Il conviendra de joindre cet avis au dossier d'enquête publique.

**Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départementale des territoires,
Président de la commission**

Pierre-Julien EYMARD

Copie : Mme la Sous-Préfète de SEGRE-EN-ANJOU-BLEU